Ministère
des
Affaires Etrangères.

Affaires Commerciales.

Paris, le 8 Février 1829.

Monsieur Le Vicomte,

J. pièces.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'informer, le 23. 9bre dernier, des nominations provisoires de Vice-Consuls dans divers ports du royaume, que M. Le Ch.er de Kieckhœfer, Consul général du Brésil en France a jugé à propos de faire, en attendant l'arrivée de la patente définitive, qui doit être délivrée à Rio-Janeiro : savoir :

M. M. a. Bonfils, à Cherbourg :
Michel de la Brosse à Nantes :
Jean Pierre Adolphe Balguerie, à Bordeaux :
David, Augustin Victor Vialatte à Montpellier ;
B. Puy, fils, à Lyon :
Jean Jacques Tandon, à Marseille, &
Grand-Sire, aîné à Calais ;

Rien ne s'oppose à ce que les S.rs premiers puissent exercer, dès apresent, leurs fonctions et j'ai, à cet effet, engagé les préfets respectifs à donner les ordres nécessaires. quant au S.r Grand-Sire, il est actuellement juge d'un tribunal de Commerce et cette qualité est incompatible avec celle d'agent Commercial, mais il m'a été

M. Le Vte de Itaza-Branca, Chargé d'affaires du Brésil à Paris.

annoncé qu'il sera remplacé au renouvellement partiel du Tribunal, qui doit avoir lieu dans le moix de février. J'ai en conséquence autorisé le préfet du pas de Calais, à laisser le S.r Grand-Sire vaquer librement aux devoirs de son office, aussitôt qu'il aura cessé d'appartenir au Tribunal de Commerce.

J'ai l'honneur, Monsieur le Vicomte, de vous renvoyer les sept commissions provisoires, qui accompagnaient votre lettre precitée. Vous jugerez sans doute convenable que M. le Consul général du Brésil donne des instructions positives aux Titulaires, que ces commissions concernent, en les leur envoyant, afin que les droits de Chancellerie pour le visa des manifestes des navires français, se rendant au Brésil, soient perçus, suivant le mode dont nous sommes convenus.

Agréez, Monsieur le Vicomte, les assurances de la considération très distinguée, avec laquelle, J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Bon. de Daudel